GT du CTA du 15 mai 2016

Déclaration liminaire du SNALC-Versailles

Madame La Rectrice,

Le SNALC- Versailles formulera d’abord deux demandes de précision.

L’une concernant **les agents qui sont aussi parents d’élèves et la possibilité qui leur est donnée d’exercer leur fonction à distance**.

En effet, si la réponse dans la FAQ du 12 mai du Ministère est claire, la dernière note de service que la DGRH a adressée aux recteurs le 15 mai ne l’est pas sur ce point, car elle maintient la condition d’absence de solution de garde.

**L’autre concernant les agents vulnérables ou en contact avec une personne vulnérable qui ne doivent pas retourner dans les établissements et continuer leur service en distanciel**. Dans la FAQ du 12 mai également, il est bien exclu qu’ils regagnent leurs établissements. La même note de service émanant de la DGRH paraît faire machine arrière en indiquant que le chef de service organisera l’activité sur le site et à distance.

Nous demandons que dans ces deux cas ce soit les versions de la FAQ qui priment et que leurs préconisations figurent à l’identique dans les notes adressées par le rectorat et les établissements aux agents.

Reprise dans les collèges et lycées

Le SNALC se félicite de la volonté de reprise **des instances représentatives dans ces établissements.**

Le dialogue social, les délibérations en CA, la concertation nous paraissent d’autant plus nécessaires que des chefs d’établissement ont fait preuve pendant le confinement d’un autoritarisme que nous avons dénoncé. Dernièrement, le principal d’un collège a convoqué dans son établissement professeurs principaux et élèves pour remplir leurs dossiers d’orientation.

Des professeurs nous ont fait part de leur souhait de garder tout en étant en présentiel le lien de continuité pédagogique qu’ils ont eu en distanciel avec leurs élèves pendant le confinement. Serait-il alors envisageable de combiner dans leurs service ces deux formes de pédagogie en les alliant et en tenant compte du fait que les cours en distanciel exigent un temps de préparation et de correction plus important que ceux en présentiel ?

Signalement des dérives sectaires

<https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Reprise_deconfinement_Mai2020/69/2/Fiche-Derives-sectaires_1280692.pdf>

Le SNALC-Versailles est favorable à leur signalement, mais rappelle à la prudence, car les thèmes cités par la fiche d’accueil du Ministère comme relevant d’une position sectaire appartiennent aussi objectivement aux religions.

En application du principe de laïcité de l’école publique, nous souhaitons que les religions demeurent en dehors des discussions éventuelles que les enseignants auront avec leurs élèves sur ces dérives.

Titularisation des stagiaires

La DGRH a répondu aux questions que le SNALC lui a adressées le 6 mai que l’avis de l’inspecteur sera rendu selon les modalités qu’il juge souhaitables (lecture du dossier, entretien avec le stagiaire, etc…).

Quand et dans quel délai le stagiaire sera-t-il prévenu des modalités choisies ?

Difficultés rencontrées par les AESH à qui l’on demande des tâches hors mission

Malgré le protocole sanitaire et ce que nous avait assuré Mme La Rectrice, des chefs d’établissement persistent dans leurs tentatives d’attribuer aux AESH des fonctions étrangères à leur mission. Par exemple, le retour anticipé dans un collège pour la désinfection des locaux, un service prévu à la cantine.

Nous dénonçons les pressions de la hiérarchie sur les AESH vulnérables ou en contact avec des personnes vulnérables pour les faire retourner dans les établissements

Le SNALC-Versailles demande pour les AESH, une protection sanitaire maximale et systématique, qu’ils soient en mission mutualisée ou individuelle

Enfin nous souhaiterions connaître :

* La date du G T portant sur la carte des formations
* Le calendrier prévisionnel de l’ouverture des collèges
* Les modalités de la tenue de la CAPA de l’accès à l’agrégation par liste d’aptitude

Frédéric Seitz

Président académique et membre titulaire du CTA

Valérie Lejeune-Lambert

Membre suppléant